

PROPOSITION DES MAIRES DE L'AIMF EN VUE DE LA CONFÉRENCE DE NEW YORK

Principes et valeurs

La renaissance d'Haïti passera par la reconstruction des villes haïtiennes. Le rôle incontournable des autorités locales devra donc être reconnu et au centre des décisions prises lors de la Conférence des bailleurs de fonds de New York le 31 mars prochain.

Pour que les autorités locales soient reconnues comme des partenaires de la renaissance d'Haïti, elles auront besoin d'être accompagnées dans la tâche colossale qui les attend. L'Association internationale des maires francophones (AIMF) sera le maître d'œuvre de la coordination des villes qui se mobiliseront pour Haïti et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) s'en fera le porte-parole aux Nations Unies le 31 mars 2010.

Toutes actions pour aider Haïti devront être fondées sur les besoins et les attentes exprimées par les Haïtiens eux-mêmes et leurs représentants, dans le respect du rôle des femmes dans une société égalitaire, non-violente, équitable et durable.

Programme d'action

L'AIMF énonce une déclaration d'appui aux efforts de reconstruction des villes haïtiennes. Pour être crédible, il faut être en mesure de proposer un programme d'action concret.

- A. Création sur le portail de l'AIMF d'une banque de données et mise en réseau des villes ayant de l'expérience pertinente à transmettre aux villes haïtiennes;
- B. Appuyer la création d'une association nationale des maires d'Haïti qui pourra parler d'une seule voix avec l'État Haïtien. Cette association devrait être dotée d'un réseau exécutif et d'un secrétariat permanent capable de poursuivre les objectifs prioritaires suivants :
 - 1) Élaboration d'un plan stratégique économique et social des villes haïtiennes qui s'intégrera au plan national devant :
 - i. Repenser l'agglomération de Port-au-Prince;
 - ii. Bâtir des milieux de vie en périphérie avec les services de base;
 - iii. favoriser un climat de coopération où la concurrence entre les différentes administrations n'a plus sa place;
 - 2) Création d'un fonds de gestion des collectivités locales
 - 3) Accord politique et engagement envers la création d'une fonction publique territoriale, bien formée et permanente (renforcement institutionnel);
 - 4) Reconstruction de bâtiments administratifs municipaux et dotation adéquate en capital humain rémunéré;

- 5) Formation d'une police locale pour la sécurité publique;
- 6) Salubrité, verdissement de l'espace public et agriculture communautaire;
- 7) Construire des écoles et des dispensaires de soins de santé;
- 8) Profiter de la reconstruction pour créer des emplois locaux.

C. Coordination des acteurs impliqués dans la reconstruction :

- 1) Identification des acteurs (l'État haïtien, les partenaires techniques et financiers, la société civile et les villes haïtiennes, etc.);
- 2) Formation de tables de concertation.

D. Identification et création d'un consortium de villes susceptible d'apporter un appui concret à la reconstruction et à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Ce consortium devra être en mesure d'apporter un appui à :

- 1) la préparation d'un plan de développement économique et social pour les villes haïtiennes;
- 2) la formation du capital humain essentiel à la création d'une fonction publique territoriale permanente;
- 3) la formation professionnelle d'ouvriers en bâtiment;
- 4) l'élaboration de schémas d'aménagement et de plans d'urbanisme (géomatique, cadastres et adressages) dans un contexte de développement durable;
- 5) l'élaboration d'une politique fiscale et des finances locales;
- 6) la réhabilitation des archives nationales;
- 7) l'établissement d'un bureau de normalisation haïtien;
- 8) la diaspora haïtienne à travers le monde afin qu'elle puisse contribuer à la renaissance et au développement d'Haïti.

Sous la coordination de l'AIMF, divers moyens seront mis en œuvre pour concrétiser cet appui, notamment l'accueil de stagiaires dans les villes du consortium.